



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2026-012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : CHANUT Jean-Luc, LAMBOROT Cécile, NICOLAS Sylvain, CORRE Michelle, BASSEUIL Roland, CORRE Maryline, FOURCAUD Valérie, DESCHAMPS Nataliia, DELORME Marie-Ange, VERMOREL Christophe, SADOIT Fabien, PLACE Julien, NICOLAS Anthony, FENZL Lucas

Étaient absents excusés :

GROUILLER Marie, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 15

Nombre de membres
présents : 14

Date de convocation :
16/03/2026

OBJET : DELIBERATION

Relative au renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Maire indique au conseil municipal que la commune dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000€ qui arrive à échéance fin mars 2026.

La caisse d'épargne propose un renouvellement de cette ligne de trésorerie pour un montant de 60 000€.

Le taux est une marge sur l'€str de 1.50% sachant qu'à titre indicatif, au 03/03/2025 (date du dernier cours connu), l'€str était à 1.933%. La commission d'engagement est de 200.00€ Aucune commission de mouvement n'est demandée mais il y a une commission de non utilisation de 0.0750% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen avec périodicité identique aux intérêts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 60 000.00 € avec une marge €str de 1.50 % et autorise le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 20 mars 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

